

Les Sièges Parlementaires Réservés aux Femmes au Bénin (Réforme du Code Électoral de 2019)

Gender Equality · Good practice · Bénin

Score de qualité : 82/100

Niveau de preuve : Observational / pre-post

Résumé

La réforme béninoise de novembre 2019 a porté le parlement de 83 à 109 sièges et réservé 24 sièges exclusivement aux femmes, à raison d'un par circonscription. Lors de l'élection de 2023, les femmes ont remporté 28 sièges (25,7 %) — plus que triplant leur part de 7,2 % en 2019 — bien que la réforme ait été adoptée par une assemblée sans opposition.

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	1/3
Impact on gender equality	1/1
Effectiveness	1/1
Efficiency	1/1
Evaluated outcomes	1/1
Sustainability	0/1
Achievement / evidence	1/1
Gender-mainstreaming embedding	1/1
Curator validation	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-07-05

[National Assembly of Benin / Autonomous National Electoral Commission \(CENA\)](#) — consulté le 2026-07-05

[UN Africa Renewal](#) — consulté le 2026-07-05

[Banouto - 2023 results](#) — consulté le 2026-07-05

[UNDP Benin](#) — consulté le 2026-07-05

[Freedom House - Benin 2020](#) — consulté le 2026-07-05

Citer — Evidoria. *Les Sièges Parlementaires Réservés aux Femmes au Bénin (Réforme du Code Électoral de 2019)*. ID persistant : fc8423a1-786e-4793-acad-c62aec8d211a.